

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250630-D_30_06_2025_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

Délibération n°30-06-2025-016

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 30 juin 2025*

Date de convocation	24 juin 2025
Date d'affichage	24 juin 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	48 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 3 - M. Serge AUGER représenté par M. Pascal DAVID, M. Jean-Pierre CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 6 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Jean DUMUR ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS.

Étaient excusés : 7 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

GUICHET UNIQUE « FRANCE RENOV » : ENGAGEMENT FINANCIER DE DOSSIERS DE TRAVAUX

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26-06-2023-010 en date du 26 juin 2023 relative à l'engagement financier de dossiers travaux,

Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Equipeement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE :

- Que depuis novembre 2022, la Communauté de communes a obtenu la mise en place d'un guichet unique de l'habitat France Rénov'.
- Que par délibération du 26 juin 2023, le règlement de paiement prescrit l'engagement des aides intercommunales par délibération subséquente à l'accord du Département délégataire des aides Anah.
- Que la subvention de la Communauté de Communes sera versée en une seule fois, après exécution totale des travaux, sur présentation des factures acquittées, sans nécessité d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. Le montant de l'aide sera arrondi à l'euro inférieur.
- Qu'en cas de différentiel entre les montants engagés et les factures présentées, la subvention pourra être recalculée au prorata des dépenses réellement réalisées, sans pouvoir dépasser le montant engagé.
- Que le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans pour achever les travaux à compter de la date d'engagement en conseil communautaire. Il s'engage à fournir tout document complémentaire qui lui serait demandé et à mentionner le soutien de la Communauté de Communes et éventuellement à apposer sur l'habitation aidée le panneau remis par la CCPE pour communiquer sur l'opération.

Les dossiers transmis par INHARI suite à l'accord du département sont les suivants :

Nom Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Plafond	Montant
BENABADJI Lynda	15 Rue de Lauffen	La Ferté-Bernard	Energie	53 440,08 €	34 500 €	15 %	2 000 €	2 000 €
BIGOT Brigitte	6 Rue de la Mairie	La Chapelle du Bois	Energie	39 636 €	37 212 €	15 %	2 000 €	2 000 €
BOULETON-GUERIN Aurélie et Emmanuel	3 La Mazure	Sceaux sur Huisne	Energie	32 436 €	25 205 €	15 %	2 000 €	2 000 €
CANTILLON Lillianne	6 Lieu-dit Beauvais	Prévelles	Autonomie	6 330 €	5 697 €	20 %	1 500 €	1 266 €
CECALUPO-ANFRAY Marco et Peggy	7 Rue André Lenotre	La Ferté-Bernard	Energie	45 169 €	42 653 €	15 %	2 000 €	2 000 €
CHAUVIN Jean et Madeleine	7 Route de La Ferté-Bernard	Cherré-Au	Autonomie	37 253,88 €	12 000 €	15 %	1 000 €	1 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Nom Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Plafond	Montant
DENIS Michel et Paulette	22 Rue des Eglantines	Cormes	Autonomie	7 411 €	4 705,6 €	15 %	1 000 €	1 000 €
GANIER Jeannine et Daniel	6 Rue Louis Fernand Coursier	Le Luart	Autonomie	6 591 €	4 284,04 €	15 %	1 000 €	988 €
GOUHIER Daniel et Nadine	39 Rue de Bretagne	La Ferté-Bernard	Autonomie	9 226 €	7 958,2 €	20 %	1 500 €	1 500 €
GUILLEMIN Nicole et Bernard	Le Cavereau	Souvine sur Même	Energie	10 794,92 €	8 415 €	15 %	2 000 €	2 000 €
JURE Jules et Nicole	21 Rue de Bretagne	La Ferté-Bernard	Autonomie	4 799 €	3 120 €	15 %	1 000 €	719 €
LEMAITRE-LEROY Sébastien et Aurore	Lieu-Dit Le Grand Yvry	Gréez sur Roc	Energie	54 054 €	38 900	15 %	2 000 €	2 000 €
LETAY Marine	4 Rue de La Ferté-Bernard	La Chapelle du Bois	Energie	28 670,11 €	21 845 €	15 %	2 000 €	2 000 €
LOISON Quentin et Clothide	606 Route de la Gouaffrie	Tuffé Val de la Chéronne	Energie	40 372 €	30 261 €	15 %	2 000 €	2 000 €
MASSARD Nicole	7 Rue Virette	La Ferté-Bernard	Autonomie	5 218 €	4 695,94 €	20 %	1 500 €	1 043 €
NAVEZ-PEYREGNE Anne et Christine	3 Place de l'Eglise	Montmirail	Autonomie	4 223 €	3 800,98 €	20 %	1 500 €	844 €
POUTREL Gwladys	38 Rue Fresnet	Tuffé Val de la Chéronne	Energie	25 536 €	26 928 €	15 %	2 000 €	2 000 €
RATSIMBA Antonio	6 Rue Pierre Ronsard	Vouvray sur Huisne	Energie	86 862 €	51 000 €	15 %	2 000 €	2 000 €
ROULEAU François	40 Impasse des Haberderies	Le Luart	Energie	78 522,01 €	32 615 €	30 %	4 000 €	4 000 €
ROSSIGNOL Alexandre	5 Rue Ludovic Barde	Prévelles	Energie	14 957 €	12 970,03 €	15 %	2 000 €	2 000 €
SAUSSEREAU Arnaud	2285 Route du pont d'Iverny, Le Champ Isnard	Lamnay	Energie	49 304,08 €	46 373,67 €	15 %	2 000 €	2 000 €
SERRANO Eugénia	4 Rue de Montdoubleau	Melleray	Energie	55 114 €	49 442 €	15 %	2 000 €	2 000 €
THERRY Alexandra	4 Place du souvenir	Saint Jean des Echelles	Energie	50 168 €	47 151 €	15 %	2 000 €	2 000 €
THUARD Jacky et Annette	11 du Clos des Mesliers	Melleray	Autonomie	5 854 €	3 804,91 €	15 %	1 000 €	878 €
TOLLET Didier	1 Champ du Bois	Cherré-Au	Energie	59 832 €	55 843 €	15 %	2 000 €	2 000 €
TOTAL				811 773 €	611 380 €			43 238 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ENGAGE les subventions auprès des bénéficiaires listés dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux personnes désignées dès lors que ces dernières présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 juin 2025

Pour extrait conforme

Le 1^{er} juillet 2025

Le Secrétaire de séance

Le Président

M. Didier TORCHÉ

M. Didier REVEAU